



Commune d'ARDENLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de création sur la commune d'ARDENLES d'un chemin rural pour remplacer la partie du chemin rural n°143 aliénée sur les communes d'ARDENLES et ETRECHET, est soumis à une enquête destinée à recueillir les observations du public.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie d'ARDENLES du mardi 7 mai 2024 au mercredi 22 mai 2024 inclus. Chacun pourra en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles pendant les heures d'ouverture du secrétariat de la mairie :

- lundi 8h30-12h ; mardi-mercredi-jeudi-vendredi 8h30-12h et 13h30-17h.

Madame MOREAU est désignée comme commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie d'ARDENLES le mardi 7 mai 2024 de 14h à 17h.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste à la mairie de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête soit le mercredi 22 mai 2024 à 17h.

A l'expiration de l'enquête, le registre d'enquête sera clôturé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions.